

COMMUNE DE MEILHAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 septembre à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Meilhac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MASSY, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 15

Pouvoir(s) : 0

Votants : 15

Date de convocation : 19 septembre 2025

Présents : MASSY-ESCOUBEYROU-DUBROQUA-DESVALOIS- BERNARD-
BEAUDOU-BRAUD-BRUNEAU-DELAGE-DESBORDES-DURAND-FYERE-
GARNIER-LEGROS-LARZILIERE

Pouvoirs : /

Secrétaire : Alain DURAND

Délibération N° 2025/26

**Objet : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES EAUX VIENNE-BRIANCE-
GORRE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal, que dans le cadre de la demande d'adhésion du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Nexon, regroupant les communes de Nexon, Janailhac et Saint-Maurice-Les-Brousses et de la commune de Vicq-Sur-Breuilh au Syndicat des Eaux Vienne-Briançonnais, les communes membres sont appelées à se prononcer sur l'admission de ces communes nouvelles au sein du groupement.

Il présente le projet de statuts modifié et invite les membres du Conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

APPROUVE le projet de modification des statuts tel que figurant en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 27 septembre 2025

Le secrétaire,

Alain DURAND



Le Maire,

Jean-Marie MASSY



Le Maire :

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.